



PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juillet 2024

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 1^{er} juillet 2024 à 20h00
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Marylise BALESTRIE,
Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Sylvain SAKALOWSKI, Virginie DELSARTE, Maxime
LUTICK, Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO.

Absents : Dominique PLATEAUX, Stéphane HUCLIEZ (procuration à Yannick HERBET) , Aurélie HUET
(procuration à Gilberte BOITTIAUX), Nathalie GUENEZ, Sophie TEMPEZ, Félicie BOUTHEMY, Laurye
LALLEMANT

Quorum : Membres en exercice : 19 – Présents 12 – Votants : 14

Maxime Lutick est élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'adopter tout d'abord le compte-rendu de la réunion du
10 juin 2024.

Avant de passer au vote, Sylvie VERMEIL revient sur l'intervention de Didier JACQUEMIN lors
de cette séance sur le texte de la liste « Beauvois Autrement » paru dans le dernier magazine
communal, notamment sur les travaux de la RD 643 et le terme utilisé : « *Soyez ouverts à la
discussion* »

Didier JACQUEMIN confirme les propos tenus, notamment sur les sous-entendus, les fausses
rumeurs et le fait « *de ne rien faire* » par exemple.

Sylvie VERMEIL confirme qu'elle a été claire dès le début de son mandat en précisant qu'elle
ne participerait pas aux manifestations en dehors des réunions du Conseil Municipal.

M. le Maire revient sur le terme « fausses rumeurs » ; toutes ces informations propagées, sans
fondement ; le travail, souvent de fournis, ne se voit pas toujours.

M. le Maire revient sur la densité du travail accompli, par lui-même et ses adjoints, la grande partie des réunions et rendez-vous figurant d'ailleurs sur l'agenda en ligne, consultable par qui le veut bien.

Sylvie VERMEIL souhaite être informée uniquement des « grandes lignes » ; M. le Maire répond que tous les points sont importants, du plus petit des détails aux dossiers les plus sérieux.

Après ces échanges, le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

M. CHRETIEN prend alors la parole en posant le problème de la non-présence, récurrente, de certains conseillers municipaux.

Il revient ensuite sur les travaux de la RD 643 et rappelle que ceux-ci étaient une promesse de campagne, les travaux aux écoles viendront le moment venu, les études sont toujours en cours et le dossier n'est bien sûr pas enterré.

Sylvie VERMEIL insiste sur le fait que les travaux aux écoles étaient plus importants.

Il est ensuite abordé l'ordre du jour :

1 – Information sur les actions initiées par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

M. le Maire informe l'assemblée des décisions qui ont été prises lors de la Conférence des Maires le 17 juin dernier et qui seront, sans doute, approuvées lors de la réunion du Conseil Communautaire du 3 juillet prochain, à savoir :

-mise en conformité de la crèche Ribambelle, rue Berthelot : Rénovation et agrandissement d'une pièce supplémentaire (17 m²).

S'agissant d'un bâtiment communal, l'achat des matériaux sera pris en charge par la commune, la Communauté d'Agglomération, qui a la compétence petite-enfance prendra en charge la main d'œuvre.

Coût des travaux : 12 000 €

-La création du Fonds de concours pour l'achat des abris bus a été validée.

-Une aide au permis de conduire à hauteur de 300 € sera mise en place pour les jeunes de 18-25 ans, sous conditions, notamment l'obtention du code de la route et une inscription dans une auto-école implantée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

M. le Maire profite de l'occasion pour insister sur l'importance d'être présent aux différentes réunions communales ou intercommunales afin de s'imprégner des dossiers et de créer du réseau, souvent nécessaire pour l'obtention de subventions par exemple.

2 – Point sur la sécurité et la conformité des bâtiments communaux

M. le Maire informe l'assemblée que la salle des fêtes a fait l'objet dernièrement d'une visite de contrôle (comme tous les 3 ans) de la commission de sécurité et d'incendie.

Un avis administratif défavorable a été rendu suite à la non-communication des procès-verbaux de vérifications du bureau de contrôle.

Didier JACQUEMIN évoque quelques points à mettre en conformité, notamment un local poubelles, éloigné du bâtiment principal, l'installation d'un diffuseur sonore alarme incendie au sous-sol.

La Fabrique a également fait l'objet d'un contrôle ; une bande rugueuse doit être installée afin de permettre aux personnes mal ou non voyantes de se repérer.

Sylvie VERMEIL demande si l'ancienne mairie est conforme à la réglementation.

Didier JACQUEMIN répond que le classement de cette salle ne soumet pas celle-ci, pour le moment, au passage de ladite commission.

S'agissant de l'église, le diagnostic des travaux à réaliser sera initié en Octobre/Novembre prochain.

M. le Maire revient sur les devis reçus dernièrement pour des réparations partielles sur ce bâtiment.

Sylvie VERMEIL précise que les gouttières et la façade de l'édifice sont envahies par le lierre qui va engendrer également de l'humidité. Pourquoi ne pas faire retirer ce lierre par notre service technique communal.

Après ces échanges, le conseil municipal accepte la signature du devis de réparations.

M. le Maire profite de l'occasion pour communiquer à l'assemblée des besoins en matériel pour le service technique : 5 750 €

Il informe également les membres du Conseil Municipal d'un devis reçu pour l'isolation thermique partielle (combles) des bâtiments communaux : 13 000 €.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée du problème du tracteur/tondeuse prêté à l'Union Sportive Beauvois-Fontaine pour la tonte du terrain de football et rendu pas toujours en bon état. (dernier devis de réparation : 300 €).

Un entrepreneur beauvoisien a déposé une offre de rachat de ce matériel à hauteur de 2 000 €, une nouvelle offre est parvenue en mairie de la part d'une société extérieure à hauteur de 2 500 €.

M. le Maire fait part au conseil municipal des contacts pris avec M. le Maire de Fontaine au Pire pour un meilleur partage des dépenses de fonctionnement de l'U.S. Beauvois-Fontaine.

3- Point sur les travaux d'aménagement des trottoirs RD 643

Les réunions de chantier se tiennent sur zone chaque semaine afin de faire un point précis sur l'état d'avancement des travaux et un réajustement parfois nécessaire des aménagements.

Le calendrier est plutôt bien respecté avec une fin de chantier souhaitée fin juillet.

Les services techniques communaux se chargeront de nettoyer l'abribus, de rénover les ilots centraux et effectueront le remplacement des barrières de sécurité situées après le carrefour.

Enfin, un point financier précis sera rendu par l'entreprise à l'issue des travaux.

Guillaume MASSART s'interroge à savoir si la largeur des trottoirs sur cette certaine zone est suffisante pour le passage des fauteuils handicapés. M. le Maire indique que cette considération est prise en compte par le bureau d'études qui réajuste au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

4- Point de trésorerie du budget communal

Un point de la trésorerie a été transmis par la recette des finances de Caudry qui s'élève au 28 juin 2024 à 677 000 €.

5- Décision Modificative Budgétaire

A la demande de la Recette des Finances de Caudry, il est nécessaire d'apporter des ajustements sur le Budget Primitif 2024 et de l'équilibrer de la façon suivante :

- 2 096 425,40 € en section de Fonctionnement
- 1 373 299,00 € en section d'Investissement

Adopté à l'unanimité.

6- Informations diverses

La proposition de vente des parcelles rue Berthelot au prix de 9 000 € a été acceptée par les futurs acquéreurs.

M. le Maire a reçu le bureau d'études PADE Ingénierie afin d'initier, via le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme, la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Beauvois , portant sur :

- la mise à jour de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (AOP) sur le secteur des rues Pierre et Marie Curie et George Sand
- l'adaptation du règlement écrit concernant des prescriptions jugées trop restrictives ou mal adaptées, notamment à l'article 11 concernant les clôtures.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification simplifiée du PLU.

Philippe CROMBOIS revient sur l'habitation en état d'abandon rue des Anciens AFN et dont le jardin est à nouveau dans un état déplorable.

M. le Maire informe ensuite l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier, accompagné d'une facture (500 €), l'informant du passage du convoi de La Liberté rue Berthelot le 8 septembre prochain, défilé organisé dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération de Caudry.

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal ne se positionne pas sur cette demande ; M. le Maire se propose d'appeler M. le Maire de Caudry.

7- Questions diverses

Gilberte BOITTIAUX informe les membres du Conseil Municipal, avoir reçu de SOLIHA Solidaires pour l'Habitat, une proposition d'animation sous la forme d'un camion aménagé, permettant de faire découvrir les trucs et astuces pour améliorer le confort de la maison.

L'animation est intégralement prise en charge par la CARSAT et s'oriente vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants familiaux dans le but de favoriser le maintien à domicile.

Il est décidé favorablement de recevoir cette animation qui pourrait se dérouler entre le 18 et 22 novembre prochain sur le parking de la mairie ; Gilberte BOITTIAUX se charge de prendre contact avec SOLIHA.

Elle fait ensuite un point sur la fête des écoles qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, un public nombreux et une météo clémente. Gilberte remercie d'ailleurs Me FACON, Directrice de l'école élémentaire pour son implication ainsi que les bénévoles qui ont contribué à la bonne organisation de cette manifestation.

Maxime LUTICK prend ensuite la parole pour informer l'assemblée de 2 projets mis en place en collaboration avec l'EPIDE, le passage d'un drone pour la prise de vue des travaux de la RD 643 et du carnaval de Ste Anne et la prise en charge de flochage de maillots « responsable/organisateur ».

Une proposition de tarif pour la location d'un matériel informatique nécessaire pour le montage vidéo a été déposée (43 € HT/mois sur 5 ans).

Guillaume MASSART demande les détails techniques de cet outil informatique.

Marylise BALESTRIE souhaite connaître la durée « de vie » d'un tel équipement.

M. le Maire souhaite interroger le Centre Social sur le matériel utilisé pour le montage de leur vidéo.

Une réflexion est en cours afin de conclure un nouveau contrat de restauration scolaire.

Guillaume MASSART interroge M. le Maire sur le remplacement du Brigadier-chef principal de la Police Municipale qui fera valoir ses droits à la retraite prochainement.

M. le Maire répond que tous les éléments concernant l'agent ne sont pas encore connus (congrés, récupérations) et qu'une réflexion sera menée le moment venu.

Mickaël CHRETIEN formule l'importance à ses yeux, d'une Police Municipale, particulièrement sur les nombreux problèmes de stationnement ; il cite l'exemple des problèmes rencontrés dans la rue du Four.

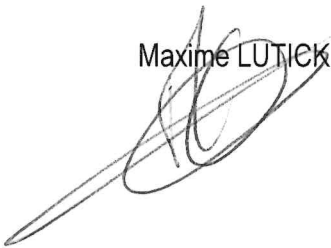
Virginie DELSARTE revient sur l'intervention du drone de l'EPIDE fin juillet ; pourquoi ne pas profiter de sa présence pour prendre quelques prises de vue de l'église ?

Sylvie VERMEIL demande qui doit entretenir désormais la haie qui borde l'entrée du cimetière. Il est répondu que celle-ci doit être taillée par la nouvelle propriétaire du terrain jouxtant le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire,

Maxime LUTICK



Le Maire,

Yannick HERBET

